



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CACE/371

19 décembre 2005

### **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Commission d'études 1 des radiocommunications  
– Approbation d'une nouvelle Question UIT-R

Conformément à la Circulaire administrative CAR/196 du 13 septembre 2005, 1 projet de nouvelle Question UIT-R a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4).

Les conditions régissant ces procédures ayant été satisfaites au 13 décembre 2005, la question est considérée comme étant approuvée.

Le texte de cette Question est joint pour votre information et se trouvent dans l'Addendum 2 au Document 1/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2003 et attribuées à la Commission d'études 1 des radiocommunications.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe:** 1

#### Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 de radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## ANNEXE 1

### QUESTION UIT-R SM. 231/1\*

#### **Technique de mesure du bruit de fond dans les applications radioélectriques**

(2005)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que le bruit radioélectrique limite la qualité de fonctionnement des systèmes radioélectriques et du service de radioastronomie;
- b) qu'il est nécessaire de disposer de données sur les rayonnements radioélectriques de sources naturelles:
  - pour évaluer les effets de l'atmosphère sur les ondes radioélectriques;
  - pour attribuer les fréquences requises pour les opérations de télédétection de l'environnement de la Terre.
- c) que les résultats des mesures du bruit de fond, mentionnés dans la Recommandation UIT-R P.372-8, reposent sur les données recueillies dans les années 70;
- d) que l'on peut se demander à quel point ces niveaux sont représentatifs des niveaux observables aujourd'hui dans la pratique, et que, pour cette raison, il convient de les vérifier;
- e) qu'il est donc nécessaire d'élaborer une méthode de mesure,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

**1** Quelles sont les méthodes de mesure, indépendantes de la fréquence, qui peuvent être utilisées pour mesurer le bruit de fond dans les applications radioélectriques?

*décide en outre*

**1** que les résultats des études ci-dessus mentionnées devront faire l'objet a) d'une ou plusieurs recommandations et/ou d'un rapport;

**2** que les études ci-dessus mentionnées devront être menées à bien d'ici à 2007.

Catégorie: S2

---

\* Cette Question devrait être portée à l'attention du Groupe de travail 3J.